



## 2e fermeture ciblée sur YouTube ! – Encore 1 et YouTube nous supprime complètement !



**Kla.TV, votre chaîne d'information non censurée, dessert des milliers d'abonnés aux médias sociaux tels que YouTube. En raison de prétendus discours haineux, appelés « Hate Speech », nous avons déjà été bloqués 2 fois sur cette chaîne ce mois-ci. De toute évidence, YouTube veut se débarrasser de nous et faire taire les voix critiques désagréables.**

**[www.kla.tv/newsletter](http://www.kla.tv/newsletter)**

Chers téléspectateurs de Kla.TV, votre chaîne d'information non censurée, diffuse quotidiennement sur son propre site Internet [www.kla.tv](http://www.kla.tv) et exploite également plusieurs canaux de diffusion dans les médias sociaux. Rien que sur la chaîne de langue allemande sur YouTube, nous desservons chaque jour plus de 90 000 abonnés et touchons régulièrement des millions de personnes avec nos sujets. Avec des vidéos comme « La 5G est un danger pour le corps et la vie », nous avons atteint le Top 40 de YouTube ; notre portée augmente de manière exponentielle sur tous les canaux.

Le 11 septembre de cette année, nous avons relaté que YouTube avait fermé notre canal allemand pour de présumés discours haineux (« Hate Speech »). Après une courte pause, nous avons continué et hier, le 26 septembre. YouTube nous a de nouveau bloqués et nous a informés de ce qui suit :

« Le contenu de votre vidéo du 9 février 2018 « Mélange de peuples par déplacement de population » [www.kla.tv/11898](http://www.kla.tv/11898) a été supprimé parce qu'il viole nos directives sur le discours haineux. Deux avertissements sur trois. Si vous recevez un autre avertissement, votre canal sera définitivement supprimé. »

De toute évidence, YouTube veut se débarrasser de nous en cherchant parmi plus de 10 000 émissions une raison de nous accuser. Toutefois, les avocats et les juristes affirment que les vidéos diffusées sont correctes du point de vue journalistique et ne contiennent aucun discours de haine. Kla.TV prévient depuis des années que des termes comme « discours haineux » ont été créés pour faire taire les voix critiques et désagréables.

Chers téléspectateurs, bientôt notre chaîne sur YouTube n'existera plus et nous n'avons aucun moyen de contacter ces abonnés. Aidez-nous donc à amener tous les téléspectateurs de YouTube de votre cercle de connaissances directement sur notre site original [www.kla.tv](http://www.kla.tv) .

Et voici comment cela fonctionne : Aller sur le lien [www.kla.tv/newsletter](http://www.kla.tv/newsletter). Vous pouvez également trouver le lien dans le résumé de la vidéo. Invitez vos amis, connaissances et parents à s'abonner à la newsletter Kla.TV. Ainsi nous pourrons rester en contact avec eux. Diffusez cette émission sur vos propres chaînes YouTube et sur les médias sociaux.

Tant que c'est encore possible, nous restons votre « numéro 1 » en matière de reportage non censuré. Merci de votre fidélité.

de ES

---

#### Sources:

<https://www.youtube.com/user/klagemauerTV>

---

#### Cela pourrait aussi vous intéresser:

---

---

#### Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](http://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: [www.kla.tv/abo-fr](http://www.kla.tv/abo-fr)

---

#### Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: [www.kla.tv/vernetzung&lang=fr](http://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

---

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.